

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 96 (1951)
Heft: 7

Artikel: Le service de santé dans le cadre du régiment
Autor: Pétremand, S.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348437>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

RÉDACTION : Colonel-brigadier Roger Masson

ADMINISTRATION : Av. de la Gare 33, Lausanne. Tél. 23 36 33. Chèq. post. II. 5209

ANNONCES : Publicitas S. A. succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT : Suisse : 1 an Fr. 12.— ; 6 mois Fr. 7.— ; 3 mois Fr. 4.—
Etranger : 1 an Fr. 15.— ; 6 mois Fr. 9.— ; 3 mois Fr. 5.—

Prix du numéro : Fr. 1.50

Le service de santé dans le cadre du régiment

*(Quelques remarques au sujet de l'article paru sous ce titre
dans le numéro d'avril 1951 de notre Revue.)*

L'exposé du cap. R. Guenin prouve une fois de plus que le S. de S. est un peu traité en parent pauvre.

Comme l'artillerie a été motorisée, on ne s'explique pas les raisons pour lesquelles les cp. san. ne le sont pas encore, elles qui sont appelées à travailler dans des circonstances où le facteur temps joue le principal rôle.

Ne disposant pas d'effectifs inépuisables, nous devons tendre à une récupération maximum de nos blessés. On méconnaît malheureusement l'importance du S. de S. Même dans les cercles militaires, on s' imagine encore que les fonctions du médecin militaire consistent uniquement à prodiguer des soins aux malades et blessés, comme le ferait un médecin civil. Seul le port de l'uniforme semble à leurs yeux, les distinguer l'un de l'autre. Quant aux principes de la tactique sanitaire, ils sont généralement ignorés.

L'article du cap. Guenin invite à la discussion ; c'est pour répondre à ce désir que je formule ici quelques réflexions, limitées à la mobilité du personnel sanitaire et à ses effectifs.

A. MOBILITÉ

Admettant que l'importance du facteur rapidité a été suffisamment démontrée dans le domaine qui nous occupe, nous nous bornerons à énumérer les moyens qu'il faudrait mettre en œuvre pour donner une plus grande mobilité aux médecins et aux formations sanitaires et pour accroître la rapidité de leur intervention. Il est inconcevable que le cheval du médecin n'ait pas été instantanément remplacé par un véhicule à moteur : un médecin privé d'un moyen de transport personnel est réduit à l'impuissance la plus complète. Autrefois, lorsque le médecin utilisait un cheval pour ses déplacements, il entraînait en service avec sa propre monture. Il serait tout naturel aujourd'hui, qu'il soit mobilisé avec sa voiture. Pourquoi ne choisirait-on pas un modèle de voiture uniforme, par ex. un V.W. spécialement étudié et aménagé pour le transport de blessés et de matériel sanitaire d'ordonnance ? Ces voitures pourraient être offertes aux médecins à des conditions spéciales, en se basant sur les principes en vigueur pour l'octroi des motocyclettes d'armée. En attendant cette réalisation, on devrait au moins mettre à la disposition du bat. inf. deux side-cars, dont la nacelle serait remplacée par un brancard couvert.

Quant à la cp. san., sa motorisation s'impose. Ses véhicules pour blessés seraient aussi utilisés pour le transport du personnel sanitaire de la section de la P.P., tandis que les sections de brancardiers seraient montées sur cycles, d'où il résulterait deux avantages : un déplacement plus rapide des brancardiers, et la possibilité d'utiliser les cycles pour le transport des blessés.

Toutes les sections de Samaritains ont imaginé des improvisations intéressantes, pour monter des brancards sur des

vélos. Il suffirait de standardiser le type se prêtant le mieux à des fins militaires.

B. EFFECTIFS

La rapidité d'intervention à elle seule ne suffit pas pour secourir à temps les blessés ; il faut encore disposer d'un personnel suffisant. Le personnel sanitaire actuel des bat., compte tenu des hommes de la fanfare, comme brancardiers auxiliaires, était à peine suffisant. Or, la nouvelle organisation des trp. supprime les fanfares de bat., ce qui équivaldra aussi à une réduction des brancardiers auxiliaires, d'où nouvelle complication pour le S. de S. Chaque modification entraîne toujours avec soi des répercussions plus ou moins lointaines. Il eût été préférable, dans le but de combler les vides créés par la dénatalité, d'appeler un certain nombre d'hommes des S.C. à accomplir un service en temps de paix déjà, pour assumer les travaux de cuisine, de bureau, etc. Ces hommes seraient formés dans les E.R. et accompliraient leurs C.R. Il ne paraît pas indispensable, en effet, d'utiliser des combattants instruits comme cuisiniers et de laisser leurs fusils se rouiller sur les « roulantes ».

CONCLUSION

Il est de toute urgence d'accélérer les possibilités d'intervention du personnel sanitaire. On y parviendra en le rendant plus mobile et en le dotant de moyens appropriés, ce qui est chose faisable.

Par contre, les effectifs sanitaires des bat. subiront une réduction, par suite de la transformation des fanfares. Mesure infiniment regrettable. Le problème de la crise des effectifs pouvait être résolu d'une façon plus avantageuse, tout en donnant satisfaction à chacun.

Cap. S. PÉTREMAND